



Mouvement 1er degré

La pré commission aura lieu le :

Mercredi 6 mai 2009

Les dossiers particuliers, les sorties de réadaptation, les postes à profil y seront examinés.

Cette commission se réunira en groupe de travail et non en CAPUD. Les délégués du Personnel élus en CAPD ont adressé un courrier à l'IA lui demandant que cette commission se tienne, selon les décrets, dans le cadre de la Commission Paritaire.

Liste d'aptitude

Les collègues instituteurs qui désirent s'inscrire sur la liste d'aptitude des Professeurs des Ecoles ont **jusqu'au 17 AVRIL pour se manifester.**

Impôts

La suppression progressive de la 1/2 part pour les « *parents isolés* » aura des répercussions négatives en terme de pouvoir d'achat pour de nombreux veufs, veuves, divorcés...

Groupe d'experts pour la réadaptation : vendredi 13 mars

> POUR L'ACADÉMIE D'AMIENS, la dotation ne subit pas de variation et reste de 31 possibilités d'affectation sur postes adaptés.

Pour cette année 2008/2009, ont été déposées :

- 29 demandes de 1^{ère} affectation ;
- 28 demandes de maintien sur un poste adapté de courte durée (PACD), avec 5 demandes de changement d'affectation ;
- 4 demandes d'affectation sur un poste adapté longue durée (PALD) ;
- 1 demande de maintien en PALD.

A l'issue du groupe de travail, la répartition des 31 affectations était la suivante :

- 22 maintiens en PACD ;
- 1 maintien en PALD ;
- 7 entrées en PACD (+ 3 sur liste complémentaire) ;
- 1 demande d'entrée en PALD.



Le SE-UNSA a demandé à Madame Bertoux, la DRH du Rectorat, un point sur la mise en place de la seconde carrière pour les enseignants. Elle a admis que ce dispositif avait quelques difficultés à se développer.

Le SE-UNSA a fait remarquer que, malgré sa mise en place depuis 2005 et son décret d'application, les personnels tant du 1^{er} que du 2nd degré manquent d'information.

Madame Bertoux annonce qu'une campagne d'information avec appel à candidature devrait être mise en place dans l'Académie courant avril 2009.

Pour mémoire, les collègues qui désirent postuler doivent compter 15 ans d'ancienneté. Ils seront détachés pendant une année avec possibilité d'intégration à la fin de celle-ci.

Une commission présidée par le Recteur donnera un avis et classera les candidatures qui seront remontées au ministère. L'an dernier, une seule candidature sur 5 a abouti (dans une autre académie).

Cette année, une baisse sensible de demande sur poste adapté a été constatée.

Mr Reimeringer, médecin conseiller technique nous a expliqué que le dispositif est mieux explicité. En effet, dorénavant, tous les candidats sont reçus par les médecins de prévention qui après un entretien peuvent proposer des orientations mieux adaptées, ce qui explique la baisse des candidatures.

Ginette Roussel, Richard Hanocq